



**VILLE DE MENNECY**  
Département de l'ESSONNE

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2018**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 29 juin 2018

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 24**

**Date de convocation : 22 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 29 juin à dix-huit heures et quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt quatre au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

*Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET*

**POUVOIRS :**

*Romain BOSSARD pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT  
Claude GARRO pouvoir à Annie PIOFFET  
Carina COELHO pouvoir à Jean-Marc RITA LEITE  
Patrick LEGRIS pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Christian BOUARD pouvoir à Xavier DUGOIN  
Christine COLLET pouvoir à Marie-José PERRET  
Dora DELAPORTE pouvoir à Jouda PRAT  
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME*

**ABSENTS :**

*Valérie GIRARD*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, **Jean-Stéphane MARTIN**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## **I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1. Dénomination du Centre Technique Municipal

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de dénommer le Centre Technique Municipal : Bâtiment André MURON.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

2. Avis sur l'adhésion de la commune de Marolles-en-Hurepoix au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**EMET** un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Marolles en Hurepoix au SIARCE au titre des compétences Gaz et Electricité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3. Avis sur le retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la compétence distribution de l'eau potable

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**EMET** un avis favorable à la demande de retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la distribution de l'eau potable.

**ADOpte A LA MAJORITE**

4. Avis sur l'adhésion de la commune de La Ferté-Alais au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**EMET** un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de La Ferté-Alais au SIARCE au titre des compétences Gaz et Electricité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

5. Modification des statuts du SIARCE

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**ADOpte** les modifications des statuts, proposées et votées par le comité syndical du Siarce lors de sa réunion du 12 avril 2018, concernant la GEMAPI, la sécabilité de la compétence réseaux secs et l'introduction de la possibilité de déployer des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et d'autre part de préciser les actions à mener en matière de productions d'énergie renouvelable et de récupération à partir des infrastructures de réseaux et des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et le long de la rivière Essonne.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Monsieur le Préfet l'Essonne, Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Monsieur le Préfet du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les modifications statutaires précitées.

**ADOpte A LA MAJORITE**

## **II. FINANCES - SECURITE**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

6. Actualisation des tarifs des encarts publicitaires dans les différents supports de communication de la ville

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, les tarifs des encarts publicitaires au sein des publications municipales comme suit :

Tarifs destinés aux entreprises de dix salariés ou plus :

Publication	Périodicité	Tirage	Format	Impression	Dernière page de couverture	1 page intérieure	½ page intérieure	¼ page intérieure	1/8 <sup>ème</sup> page intérieure
Mennecy Actualités et éditions spéciales	5 / an	8000 ex	21x27 cm	Quadrichromie	-	3000 €	1500 €	800 €	500 €
Plans de la Ville		15000 ex	42x60 cm ouvert A4 fermé	Quadrichromie	-	-	-	700 €	350 €
Programme saison culturelle	annuelle	45000 ex		Quadrichromie	5000 €	3000 €	2000€	1000 €	-
Guide du Bel Âge	annuelle	2500 ex	15x21 cm	Quadrichromie	1200 €	950 €	650 €	450 €	
Supports événementiels	ponctuel		Affiches, banderoles, flyers, ...		Tarifs spécifiques selon événements et supports				
Conception graphique encart publicitaire	1 prestation ponctuelle				100 €				

Tarifs destinés aux entreprises de moins de dix salariés :

Publication	Périodicité	Tirage	Format	Impression	Dernière page de couverture	1 page intérieure	½ page intérieure	¼ page intérieure	1/8 <sup>ème</sup> page intérieure
Mennecy Actualités et éditions spéciales	5 / an	8000 ex	21x27 cm	Quadrichromie	-	2000 €	800 €	400 €	200 €
Plans de la Ville		15000 ex	42x60 cm ouvert A4 fermé	Quadrichromie	-	-	-	500 €	250 €
Programme saison culturelle	annuelle	45000 ex		Quadrichromie	4000 €	3000 €	1500€	750 €	-
Guide du Bel Âge	annuelle	2500 ex	15x21 cm	Quadrichromie	1000 €	800 €	600 €	400 €	
Supports événementiels	ponctuel		Affiches, banderoles, flyers, ...		Tarifs spécifiques selon événements et supports				
Conception graphique encart publicitaire	1 prestation ponctuelle				80 €				

**DIT** qu'une remise sera appliquée à tout ordre d'insertion conclu pour plusieurs insertions successives dans le Mennecy Actualités tel que :

15% de réduction pour 3 insertions successives

20% de réduction pour 5 insertions successives

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

7. Actualisation de la tarification de certains services municipaux

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DÉCIDE** l'actualisation de la tarification de certains services municipaux mentionnés aux grilles tarifaires annexées à la présente délibération (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**DIT** que cette décision prendra effet du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, à l'exception des tarifs du service Animation et Accueils de Loisirs qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

8. Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France relative au « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour la Police Municipale

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France relative au « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 10.809,58 € au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics et à signer tout document s'y rapportant.

**DIT** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif dès la notification officielle.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

9. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2018

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** l'opération présentée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2018.

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**SOLLICITE** la dotation de soutien à l'investissement local pour un montant de 496.216,00 €, pour les travaux ci-après :

- rétrécissement de voiries,
- création d'un plateau surélevé, de trottoirs accessibles aux normes PMR et de places de stationnement,
- prolongement des circulations douces,
- enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de téléphonie,
- remplacement de l'éclairage public.

**DIT** que les sommes nécessaires au financement de ce projet seront prévues au Budget en dépenses de la section d'investissement, et que les subventions seront inscrites en recettes de la section d'investissement aux comptes correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

10. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable concernant la modification de la clôture du Parc de Villeroy situé 15, avenue de Villeroy à Mennecy

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable pour modifier la clôture du Parc de Villeroy, donnant l'accès à l'annexe du Centre Technique Municipal situé 15, avenue de Villeroy à Mennecy, parcelles cadastrées A n°66 et une partie de la A n°3208 et permettre l'implantation d'un portique de sécurité limitant l'accès du Parc de Villeroy au seul véhicule léger par le portail existant.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

11. Retrait de la délibération n°11 du 13 avril 2018 portant sur l'adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société France Pierre et adoption d'un périmètre et d'une nouvelle convention de Projet Urbain Partenarial avec la société France Pierre pour la réalisation d'un programme de logements et des locaux d'activités de proximité au 12 avenue Darblay et 5 place du 8 mai 1945 à Mennecy

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**RAPPORTE** la délibération n°11 adoptée en Conseil Municipal, en date du 30 avril 2018, adoptant un périmètre et une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société France PIERRE.

**APPROUVE** le périmètre de projet urbain partenarial pour l'opération précitée de la société France PIERRE.

**APPROUVE** le nouveau projet de convention de projet urbain partenarial avec la société France PIERRE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**DIT** que la signature de cette convention emporte l'exonération au bénéfice de la société France PIERRE de la part communale de la Taxe d'Aménagement pendant une durée de dix ans.

**DIT** que les recettes afférentes à cette convention seront inscrites au budget primitif de l'année considérée, en fonction de l'état d'avancement du projet de promotion immobilière.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

12. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale aux titres des installations classées et de la loi sur l'eau pour le projet de plateforme logistique et de messagerie, situé ZAC « les Haies Blanches » au Coudray-Montceaux

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A EMETTRE** un avis défavorable pendant la durée de l'enquête publique, sur la demande présentée le 31 octobre 2017, complétée le 5 avril 2018, par laquelle la société PANHARD DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé 10, rue Roquépine – 75008 PARIS, sollicite l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique et une messagerie située ZAC des Haies Blanches sur la commune du COUDRAY-MONTCEAUX (91830).

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

13. Demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre –département de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerre pour la rénovation du monument aux morts

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 1.332 €, au titre de la rénovation du monument aux morts et à signer tout document s'y rapportant.

**DIT** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget communal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**IV. AGENDA 21**

**Rapporteur : Jouda PRAT**

14. Mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur la commune

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DONNE SON ACCORD** pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur la commune de Mennechy.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## V. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

**Rapporteur : Annie PIOFFET**

15. Subvention exceptionnelle à l'association « MARINE'S SMILE»

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « **MARINE'S SMILE** » pour la somme de 500 euros (cinq cents euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention.

**DIT** que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

16. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'association Mennecey taekwondo

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs, jointe en annexe, entre la commune de Mennecey et l'association Taekwondo (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

17. Subvention de fonctionnement à l'association des scouts et guides de France

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association des Scouts et Guides de France pour la somme de 1 400 euros (mille quatre cents euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention de fonctionnement.

**DIT** que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

18. Subvention exceptionnelle à l'association des scouts et guides de France

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association des « **SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE** » pour la somme de 1 500 euros (mille cinq cents euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

**DIT** que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

19. Subvention exceptionnelle à l'association « aéro-club de marne la vallée» pour la participation de Monsieur LODE au « hop ! tour des jeunes pilotes »

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « **AERO-CLUB DE MARNE LA VALLEE**» pour la somme de 500 euros (cinq cents euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

**DIT** que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

20. Subvention exceptionnelle à l'association paléontologique de Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à « l'association paléontologique de Mennecey » pour la somme de 500 euros (cinq cents euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

**DIT** que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Rapporteur : Francis POTTIEZ**

21. Demande de subvention pour le projet Tattoo Metal Fest auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la demande de subvention pour le projet « Tattoo Metal Fest » auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif d'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

22. Subvention exceptionnelle pour le Centre Communal d'Action Sociale

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle au CCAS pour la somme de 20 000 (vingt mille euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

**DIT** que la somme allouée sera prévue sur le budget principal de la commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VI. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE**

**Rapporteur : Jean Marc RITA LEITE**

23. Actualisation du règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs maternels et élémentaires J. Judith et Les Myrtilles

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement J. Judith et Les Myrtilles, ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**DIT** que le règlement de fonctionnement ci annexé sera applicable à compter du 2 septembre 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit règlement.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

24. Modification du règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**ADOpte** le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire ci annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire et tout document annexe s'y rapportant.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

**Rapporteur : Marie-José PERRET**

25. Modification du Projet Educatif De Territoire qui devient Projet Educatif

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** le Projet Educatif ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document, lequel sera notifié à nos partenaires institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, Education Nationale).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VII. PERSONNEL**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

26. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE :**

- de procéder à la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie B ;
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

**PRECISE** que le poste occupé par l'agent avant cette nomination est supprimé. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal pour l'exercice 2018.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

27. Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE :**

- de procéder à la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie A,
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

**PRECISE** que le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal pour l'exercice 2018.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

28. Création de 10 postes d'adjoints d'animation à temps complet

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE :**

- de procéder à la création de 10 postes d'adjoints d'animation à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

**PRECISE** que dans le cas où le recrutement d'agents titulaires serait infructueux, les agents non titulaires seraient rémunérés entre le 1<sup>er</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelon du grade.

**DIT** que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal pour l'exercice 2018.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

29. Convention entre la mairie de Mennecy et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour la mise en place du service « Médiation Préalable Obligatoire »

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DIT** que Monsieur le Maire pourra solliciter le service précité (dont l'adhésion est gratuite) pour un coût horaire de traitement d'un dossier de 49, 80 euros de l'heure (montant plafonné à 6h par dossier).

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Mennecy à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communal pour l'exercice 2018.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

30. Convention entre la mairie de Mennecey et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la mise en place d'un partenariat de formation professionnelle territorialisée

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DIT** que Monsieur le Maire pourra solliciter le CNFPT dans le cadre de formations de proximité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Mennecey à signer la convention à intervenir avec le CNFPT ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

**DIT** les dépenses correspondantes sont prévues au budget 2018.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

31. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** la suppression des emplois suivants :

1 poste d'Attaché territorial à temps complet

2 postes de Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet

1 poste de Rédacteur territorial à temps complet

**Soit 4 postes sur la filière administrative**

5 postes d'Agent de maîtrise à temps complet

3 postes d'Adjoint techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe à temps complet

**Soit 8 postes sur la filière technique**

1 poste de Médecin vacataire à temps non complet

1 poste de cadre paramédical de 2<sup>e</sup> classe à temps complet

1 poste de psychologue à temps non complet

1 poste de puéricultrice de classe normale à temps non complet

1 poste d'Infirmière de soins généraux hors classe à temps complet

4 postes d'Auxiliaires de puériculture principales de 2<sup>e</sup> classe

**Soit 9 postes sur la filière médico-sociale**

4 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet

1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet

**Soit 5 postes sur la filière culturelle**

1 poste d'Animateur territorial à temps complet

14 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet (4 postes à 4h, 5 postes à 5h, 3 postes à 18h et 2 postes à 29h30)

**Soit 15 postes sur la filière animation**

1 poste de psychologue vacataire à temps non complet

4 postes de conférenciers vacataires à temps non complet

6 postes en emplois d'avenir à temps complet

3 postes d'agents en charge des sorties des écoles à temps non complet

4 postes d'études surveillées à temps non complet

**Soit 18 postes classifiés en « divers »**

**DECIDE** de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Emplois existants	Emplois supprimés	Nouvel effectif
Directeur général des services	A	1	0	1
Directeur général adjoint des services	A	1	0	1
Collaborateur de cabinet	A	1	0	1

Attaché principal	A	1	0	1
Attaché	A	6	1	5
Rédacteur principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	3	0	4
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	4	2	2
Rédacteur	B	9	1	8
Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	15	0	15
Adjoint administratif	C	33	0	32
Ingénieur principal	A	2	0	2
Ingénieur	A	1	0	1
Technicien principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	6	0	11
Agent de maîtrise	C	7	5	5
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	9	3	6
Adjoint technique	C	89	0	94
Médecin vacataire		1	1	0
Psychologue	A	1	1	0
Cadre paramédical de 2 <sup>e</sup> classe	A	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0
Puéricultrice hors classe	A	1	0	1
Infirmière de soins généraux hors classe	A	1	1	0
Technicien paramédical	B	1	0	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	0	3
Educateur de jeunes enfants	B	2	0	2
ATSEM principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	1	0	1
ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	3	0	3
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	3	0	5
Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>e</sup> classe	C	18	4	14
Educateur des activités physiques et sportives de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	2	0	2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	0	4
Professeur	A	2	0	2

d'enseignement artistique de classe normale				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	30	4	26
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	6	1	5
Animateur principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
Animateur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation	C	46	14	41
Brigadier chef principal	C	3	0	4
Gardien-Brigadier de Police municipale	C	4	0	5
Adjoints technique de 2 <sup>e</sup> classe (ex surveillants de cantine)	C	19	0	19
Adjoints technique de 2 <sup>e</sup> classe (études surveillées)	C	12	4	8
Emploi vacataire psychologue RAM	A	1	1	0
Emploi vacataire conférencier musée	Sans catégorie	4	4	0
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	Sans catégorie	12	0	12
Contrats d'apprentissage	Sans catégorie	3	0	3
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe (ex sortie d'école)	C	3	3	0
Soutien scolaire	Sans catégorie	6	0	6
Emplois d'avenir	Sans catégorie	6	6	0
Agents recenseurs	Sans catégorie	5	0	5
Accompagnateur cars	C	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe vacataire	Sans catégorie	1	0	1
Service civique	Sans catégorie	5	0	5
Percepteur	Sans catégorie	1	0	1

**DIT** que cette mise à jour sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

32. Modification du régime indemnitaire en fonction des jours de maladie ordinaire

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de moduler l'attribution du régime indemnitaire mensuel versé en fonction du nombre de jours de maladie ordinaire des agents de la commune.

**DECIDE** que les agents ne percevront pas 1/30<sup>ème</sup> de leur régime indemnitaire par jour d'absence lorsqu'ils auront :

- soit fourni un 4<sup>e</sup> arrêt de travail pour l'année civile en cours (le retrait du 1/30<sup>ème</sup> du régime indemnitaire par jour d'arrêt commence dès le 2<sup>e</sup> jour puisque le premier jour est un jour de carence) ;

- soit fourni un arrêt de travail supérieur à 5 jours (le retrait d'1/30<sup>ème</sup> du régime indemnitaire s'opère à compter du 6<sup>e</sup> jour jusqu'au terme de l'arrêt) ;

**PRECISE** que les agents placés en congé de maternité, congé de longue maladie, congé de longue durée, accident du travail ainsi que les agents hospitalisés ou bénéficiant d'une reconnaissance de maladie professionnelle ne sont pas concernés par cette mesure.

**PRECISE** que ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**PRECISE** que les autres conditions d'attribution et de versement précisées dans la délibération du 22 mai 2008 demeurent inchangées.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

33. Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour deux agents communaux

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE :**

- D'accorder la protection fonctionnelle à Messieurs Thierry BRISSET et Louis MANCINI, agents de la Police Municipale de la ville de Mennecy.
- De prendre en charge le cas échéant l'ensemble des frais de justice dans le cadre d'une procédure judiciaire.

**DIT** que les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais sont inscrits au budget primitif 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

34. Actualisation du règlement de fonctionnement de la maison des jeunes/service jeunesse

**Le Conseil Municipal,**

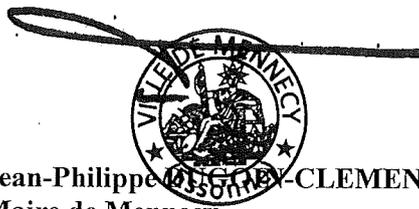
**Après délibération,**

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la Maison des Jeunes, ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.*



**Jean-Philippe GUY-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Vice-Président de la Région Ile-de-France